



## LA CHINE RECONNAÎT ET PROTÈGE L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE CHAMPAGNE

---

A la demande du Comité Champagne, la Chine vient d'enregistrer l'indication géographique Champagne. Cet enregistrement apporte une protection étendue et efficace en faveur des vins de Champagne contre tout usage abusif.

La Chine exprime ainsi son attachement au concept d'indication géographique comme au respect des droits de propriété intellectuelle.

A cette occasion, Jean-Luc Barbier, directeur général du Comité Champagne, a salué *"les excellentes relations entre la Chine et la France dans le domaine des indications géographiques"*.

L'indication géographique constitue un droit de propriété intellectuelle spécifique qui désigne un produit issu d'une région déterminée et dont les caractéristiques particulières résultent, à la fois, des conditions naturelles de chaque région et du savoir-faire des producteurs locaux.

Si les indications géographiques sont nombreuses dans la plupart des pays du monde, et notamment en Chine où elles rencontrent un grand succès, le Champagne figure parmi les plus anciennes, les plus connues et les plus prestigieuses.

C'est en Champagne, en France, un vignoble situé à 150 kilomètres à l'est de Paris que les Champenois élaborent depuis plus de trois siècles, en application de règles multiples et rigoureuses, un vin mousseux exceptionnel qui est apprécié par un nombre croissant de consommateurs. Les expéditions de Champagne, à destination de plus de 180 pays, ont atteint 309 millions de bouteilles en 2012.

Le succès commercial et la renommée du Champagne suscitent beaucoup de convoitise. Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne, qui réunit les vigneron et les maisons de Champagne, veille avec vigilance à la protection du nom Champagne. Seuls les vins qui bénéficient de cette indication géographique peuvent être dénommés Champagne.

Selon Wang Wei, directrice du Bureau du Champagne à Pékin, *"cet enregistrement va permettre aux administrations compétentes de renforcer leur action contre les usages abusifs qui sont pour l'instant peu nombreux, rapidement détectés et sévèrement sanctionnés"*.

C'est vers la Chine que les expéditions de Champagne ont le plus progressé au cours de ces dernières années. Elles ont dépassé 2 millions de bouteilles en 2012, soit une progression de 51,8 % par rapport à l'année précédente. La Chine est désormais le 5<sup>e</sup> marché du Champagne en dehors de l'Union européenne et cette forte croissance devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Pékin, le 27 mai 2013